

Réunion d'Information Syndicale « Ma première inspection »

organisée par le SE-UNSA 63

Tu es T2 et ton inspection approche à grands pas ?
Tu es en situation d'être inspecté(e) prochainement ?

Le SE-UNSA 63 t'aide à appréhender cette situation en toute sérénité et te propose deux réunions d'information syndicale portant sur l'inspection. Ce sera l'occasion de découvrir :

- Les attentes institutionnelles,
- Les documents obligatoires à présenter,
- Les erreurs à ne pas commettre,
- Les astuces du SE-UNSA pour valoriser son travail ...



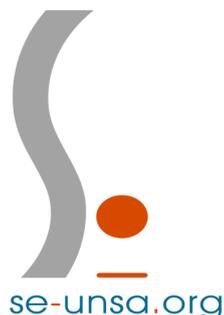
Mercredi 16 novembre 2016

de 9h à 12h

ou

de 14h à 17h

Dans nos locaux à la Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri—Clermont-Ferrand
(3ème étage à droite en sortant de l'ascenseur)



... The last but not the least... avant PPCR

Le point sur mes droits

Se rendre à une Réunion d'Information Syndicale est un droit, que l'on soit ou non syndiqué.

Vous pouvez participer au maximum à 9h de RIS par année scolaire, dont 3h prises sur le temps devant élèves.

Deux choix possibles

Je participe à une RIS organisée par le SE-UNSA en dehors du temps devant élèves.

Je déduis ces heures de mes heures d'animations pédagogiques. J'informe donc mon IEN de l'animation pédagogique que je souhaite remplacer.

Je participe à une RIS organisée par le SE-UNSA sur le temps devant élèves.

Il me faut avertir mon IEN 8 jours à l'avance afin qu'il prévoit un moyen de remplacement en fonction des moyens disponibles.

Dans les 2 cas, je fournis une attestation de présence que si mon IEN me la réclame.

